

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

Banque de Tunisie et des Emirats

- BTE-

Siège social : Boulevard Beji Caid Essebsi-lot AFH-DC8, Centre Urbain Nord -1082
Tunis-

La Banque de Tunisie et des Emirats - BTE- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 30 Juin 2025. Ces états sont accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes Mr Samir LABIDI et Mr Neji HAJJI.

Banque de Tunisie et des Emirats
Bilan
Arrêté au 30 Juin 2025
(Unité : en milliers de dinars)

		Notes	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
	ACTIF				
AC 1	Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	<u>1</u>	26 708	23 807	17 911
AC 2	Créances sur les établissements bancaires & financiers	<u>2</u>	145 534	184 912	191 668
AC 3	Créances sur la clientèle	<u>3</u>	1 082 097	943 911	971 009
AC 4	Portefeuille commercial	<u>4</u>	78 720	-	44 627
AC 5	Portefeuille d'investissement	<u>5</u>	215 828	193 753	207 375
AC 6	Valeurs immobilisées	<u>6</u>	84 938	89 900	86 859
AC 7	Autres actifs	<u>7</u>	12 572	20 509	20 877
	TOTAL ACTIF		1 646 397	1 456 792	1 540 056
	PASSIF				
PA 1	Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	<u>8</u>	288 966	231 860	242 697
PA 3	Dépôt & avoirs de la clientèle	<u>9</u>	1 197 949	1 034 953	1 115 122
PA 4	Emprunts & ressources spéciales	<u>10</u>	71 363	88 272	81 723
PA 5	Autres passifs	<u>11</u>	54 643	60 003	61 611
	TOTAL PASSIF		1 612 921	1 415 088	1 501 153
	CAPITAUX PROPRES				
CP 1	Capital		108 744	90 000	108 744
CP 2	Réserves		78 024	78 733	77 998
CP 3	Actions propres		(840)	(840)	(840)
CP 5	Résultat reporté		(146 999)	(114 893)	(119 095)
CP 6	Résultat de la période		(5 453)	(11 296)	(27 904)
	TOTAL CAPITAUX PROPRES	<u>12</u>	33 476	41 704	38 903
	TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		1 646 397	1 456 792	1 540 056

Banque de Tunisie et des Emirats
Etat des engagements hors Bilan
Arrêté au 30 Juin 2025
(Unité : en milliers de dinars)

		Notes	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
	<i>PASSIFS EVENTUELS</i>				
HB 1	Cautions, avals et autres garanties données	<u>13</u>	62 568	57 502	102 894
HB 2	Crédits documentaires		36 063	41 340	39 514
HB 3	Actifs donnés en garantie		-	-	-
	TOTAL PASSIFS EVENTUELS		98 631	98 842	142 408
	<i>ENGAGEMENTS DONNES</i>				
HB 4	Engagements de financement donnés		66 735	48 606	48 382
HB 5	Engagements sur titres		139 572	25 000	-
	TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		206 307	73 606	48 382
	<i>ENGAGEMENTS RECUS</i>				
HB 7	Garanties reçues	<u>14</u>	687 202	684 077	645 859
	TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		687 202	684 077	645 859

Banque de Tunisie et des Emirats
Etat de résultat
Arrêté au 30 Juin 2025
(Unité : en milliers de dinars)

		Notes	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
	Produits d'exploitation bancaire				
PR 1	Intérêts et revenus assimilés	15	57 630	52 575	111 688
PR 2	Commissions		13 410	13 679	28 699
	Gains sur opérations de change	16	2 791	1 616	3 421
PR 3	Revenus du portefeuille commercial	17	2 940	-	627
PR 4	Revenus du portefeuille d'investissement	18	9 004	8 467	16 180
	Total produits d'exploitation bancaire		85 775	76 337	160 615
	Charges d'exploitation bancaire				
CH 1	Intérêts encourus et charges assimilées	19	(49 092)	(42 579)	(90 373)
CH 2	Commissions encourues	20	(1 848)	(1 681)	(3 946)
	Total charges d'exploitation bancaire		(50 940)	(44 260)	(94 319)
	PRODUIT NET BANCAIRE		34 835	32 077	66 296
PR 5 / CH 4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif	21	(6 421)	(10 695)	(24 946)
PR 6 / CH 5	Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	22	140	533	(431)
CH 6	Frais de personnel	23	(21 551)	(20 992)	(43 185)
CH 7	Charges générales d'exploitation	24	(9145)	(8 913)	(18 745)
CH 8	Dotations aux amortissements sur immobilisations		(3 125)	(3 142)	(5 648)
	RESULTAT D'EXPLOITATION		(5 267)	(11 132)	(26 659)
PR 8 / CH 9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		(4)	-	(904)
CH 11	Impôts sur les sociétés		(182)	(164)	(341)
	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		(5 453)	(11 296)	(27 904)
PR 9 / CH10	Eléments extraordinaires		-	-	-
	RESULTAT NET DE LA PERIODE		(5 453)	(11 296)	(27 904)
	Effets des modifications comptables net d'impôt				(4 202)
	RESULTAT APRES MODIFICATION COMPTABLE		(5 453)	(11 296)	(32 106)

Banque de Tunisie et des Emirats
Etat de flux de trésorerie
Arrêté au 30 Juin 2025
(Unité : en milliers de dinars)

	Notes	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
ACTIVITES D'EXPLOITATION				
Produits d'exploitation bancaires encaissés		70 803	80 619	140 971
Charges d'exploitation bancaires décaissées		(53 443)	(49 271)	(98 781)
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		(100 180)	(30 445)	(67 549)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		93 736	71 011	130 261
Sommes versées aux Personnel et C. Divers		(31 554)	(32 861)	(69 956)
Autres flux d'exploitation		384	(4 187)	1 460
Impôts sur les sociétés		(121)	(147)	(366)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		(20 375)	34 719	36 040
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT				
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		4 051	1 103	7 839
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		(45 900)	5 589	(44 512)
Acquisitions/cessions sur immobilisations		(1 475)	(799)	1 311
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(43 324)	5 893	(35 362)
ACTIVITES DE FINANCEMENT				
Emission d'emprunts		(7 577)	-	-
Remboursement d'emprunts		(1 416)	(10 790)	(16 461)
Augmentation/diminution ressources spéciales		-	(1 287)	(2 636)
Dividendes versés		-	-	18 744
Flux de trésorerie net affecté/provenant des activités de financement		(8 993)	(12 077)	(353)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		(72 692)	28 535	325
Liquidités et équivalents en début de période		(97 425)	(97 750)	(97 750)
Liquidités et équivalents en fin de période	25	(170 117)	(69 215)	(97 425)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 Juin 2025

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

NOTES EXPLICATIVES (Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et aux normes comptables bancaires NC 21/25 du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par les circulaires N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents ainsi que la circulaire n° 2013-21 du 30 décembre 2013.

2. BASES DE MESURES

Les états financiers de la BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Ainsi, les actifs de la banque ne sont grevés d'aucune marge de réévaluation.

3. PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

3.1. Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages de fonds pour la valeur nominale.

La commission d'étude ou de gestion est prise en compte en totalité parmi le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts relatifs aux prêts classés parmi les actifs courants (classe 0) ou parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (classe 1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Toutefois, les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains (classe 2), les actifs préoccupants (classe 3) ou parmi les actifs compromis (classe 4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

3.2. Comptabilisation des prêts C.T et revenus y afférents

Dans le cadre de l'extension de son activité, la banque a entamé l'octroi des crédits C.T. à partir de 2005. Ils sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont engagés, et transférés au bilan sur la base d'utilisation. Les intérêts sont pris en compte à mesure qu'ils sont courus.

3.3. Comptabilisation des biens donnés en leasing

La banque comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a) La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b) La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Au niveau de la BTE et selon les clauses contractuelles des contrats de leasing il n'est pas négocié avec le preneur une valeur résiduelle non garantie, ni des loyers conditionnels. En effet, tous nos contrats de leasing et les échéanciers leurs correspondants tiennent compte uniquement d'une valeur d'achat à la fin du contrat fixée, généralement, à 1 DT qui est assimilée à juste titre comme une valeur résiduelle garantie.

La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan dans la rubrique des engagements donnés.

3.4. Comptabilisation du portefeuille-titres et revenus y afférents

3.4.1. Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement, les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que la banque a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

De façon plus générale, l'alimentation du portefeuille des titres de placement peut se faire par deux voies différentes :

- Le classement direct notamment lorsque la banque ne connaît pas la durée probable de détention du titre.
- Le résultat d'un transfert du portefeuille de transaction.

3.4.2. Titres d'investissement

Ces titres sont détenus avec l'intention de les céder dans un horizon moyen et long terme. Sont logés dans le portefeuille d'investissement de la banque les éléments suivants :

- Obligations
- Titres de participation des entreprises liées
- Autres Titres de participation
- Fonds gérés
- BTA

3.5. Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

3.6. Evaluation des risques et couverture des engagements

3.6.1. Provisions individuelles

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- | | | |
|----------------------------------|---|-------|
| - Actifs incertains (classe 2) | : | 20 % |
| - Actifs préoccupants (classe 3) | : | 50 % |
| - Actifs compromis (classe 4) | : | 100 % |

3.6.2. Provision collective

A la date du 29 janvier 2025, une nouvelle circulaire est apparue sous le numéro 2025-01 qui oblige les établissements de crédit par prélèvement sur les résultats à constituer des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Sont exclus, les engagements envers les banques, les établissements financiers au sens de la loi n°2016-48, les engagements faveur les institutions de microfinance constituées sous forme de société anonyme ainsi que les crédits notifiés et non utilisés,

Cette nouvelle circulaire a apporté une nouvelle méthodologie de détermination de cette provision par rapport à la méthode dictée par la circulaire n° 2024-01, n° 2023-02, n°2022-02 et la circulaire n° 2021-01. Les principales modifications sont :

- Révision du taux de migration des engagements non classés (catégories 0 et 1) vers des engagements classés (catégories 2, 3, 4 et 5), à travers une augmentation de la marge fixe Δ appliquée depuis la circulaire de 2021. Cette mise à jour concerne certains secteurs spécifiques.
- Maintien de l'exclusion de l'année 2020 dans le calcul du taux de migration.
- Il est à noter que le taux de migration est calculé sur une période d'au moins sept (7) années précédentes, afin de couvrir les engagements non classés des différents secteurs.
- Maintien des taux de provisionnement standards «TPgi» à 40% pour tous les secteurs sauf pour :
 - Promotion immobilière 30%
 - Crédits logements des particuliers 20 %

3.6.3. Provisions additionnelles :

En date du 30 décembre 2013, la BCT a publié la circulaire N°2013-21 imposant aux banques de constituer des provisions additionnelles pour la couverture des risques nets encourus sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 à 7 ans ;
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

À ce titre, les provisions additionnelles totalisent au 30/06/2025 un montant de 57 319 KDT.

3.6.4. Provision sur participations

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

3.7. Opérations en devises

Les transactions réalisées par la banque en monnaies étrangères sont traitées conformément aux dispositions prévues par la norme comptable sectorielle n°23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires :

- Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité permet la détermination périodique de la position de change.
- Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de changes, sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en monnaie de référence, et ce, sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte dans la comptabilité tenue en devises.
- Les charges et produits libellés en devises courus et non échus à la date d'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de l'arrêté comptable.
- À chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change au Comptant en vigueur à la date d'arrêté.
- Les différences entre, d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de contre-valeur de position de change sont prises en compte en résultat de la Période considérée.
- Les opérations de change à terme à des fins de couverture sont réévaluées en fin de période au cours de change au comptant de la date d'arrêté
- Nous n'avons pas d'opérations de change au comptant non dénouées à la date du 30/06/2025.

3.8. Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

• Immeuble d'exploitation	:	2,5 %
• Mobilier de bureaux	:	20 %
• Matériel de bureaux	:	10 %
• Matériel de transport	:	20 %
• A. A. et installations	:	10 %
• Matériel informatique	:	15 %
• Logiciel	:	33 %

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans sur la base de l'étude ayant justifiée leur inscription à l'actif.

3.9. Note portant déclaration des principes comptables appliqués :

Nous déclarons que les mêmes principes et méthodes comptables sont adoptés pour l'établissement de comptes intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2025 par rapport aux états financiers annuels arrêtés au 31/12/2024.

3.10. Note sur les émissions, achats et remboursements de dettes et d'actions ordinaires cf. à la NC 19 :

La banque n'a réalisé aucune de ces opérations durant la période intermédiaire.

3.11. Présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés et publiés par la banque au 30 Juin 2025, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 et comportent aussi bien les données relatives au 31 décembre 2024 et celles relatives au 30 juin 2024.

Les données relatives à l'année 2024 sont conformes à celles publiées dans le cadre des états financiers qui ont été approuvés par l'assemblée générale ordinaire.

4. ACTIFS

Note 1 : Caisses et avoirs auprès de la BCT

Libellé	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Caisse agences dinars	7 993	7 901	7 528
Caisse agences devises	12 711	5 189	5 488
Banque Centrale de Tunisie en dinars	3 258	5 616	198
Banque Centrale de Tunisie en devises	2 746	5 101	4 697
Total	26 708	23 807	17 911

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Libellé	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Créances sur les établissements bancaires	88 554	135 481	125 709
Créances sur les établissements financiers	56 980	49 431	65 959
Total	145 534	184 912	191 668

Ces créances se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Prêts en devises BCT	53 050	59 680	22 551
Prêts interbancaires en devises	-	-	25 574
Prêts interbancaires en dinars	25 009	17 046	18 008
Prêts interbancaires en pensions livrées	-	-	-
Prêts swap en devises	-	52 429	50 563
Avoirs chez les correspondants locaux	3	3	2
Avoirs chez les correspondants étrangers	10 492	6 323	8 996
Créances rattachées	-		15
Créances sur les établissements financiers	56 980	49 431	65 959
Total	145 534	184 912	191 668

	INF 3 MOIS	3MOIS < 1AN	1 AN < 5 ANS	SUP 5 ANS	TOTAL
Prêts	78 059	-	-	-	78 059
Prêts en devises BCT	-	-	-	-	-
Prêts interbancaires en devises	53 050	-	-	-	53 050
Prêts interbancaires en dinars	25 009	-	-	-	25 009
Prêts swap en devises		-	-	-	
Avoirs chez les correspondants	67 475	-	-	-	67 475
Avoirs chez les correspondants locaux	3	-	-	-	3
Avoirs chez les correspondants étrangers	10 492	-	-	-	10 492
Créances sur les établissements Financiers	56 980	-	-	-	56 980
Total	145 534	-	-	-	145 534

2.1 Créances sur les établissements bancaires par durée résiduelle :

	INF 3 MOIS	3MOIS < 1AN	1 AN < 5 ANS	SUP 5 ANS	TOTAL
Avoirs chez les correspondants	-	-	-	-	-
Avoirs chez les correspondants étrangers	-	-	-	-	-
Avoirs chez les correspondants locaux	-	-	-	-	-
Prêts TND	25 009				25 009
Prêts MM en TND	25 000				25 000
Créances rattachées	9				9
Prêts Devises	53 050				53 050
Prêts MM en EUR	40 770	-	-	-	40 770
Prêts MM en USD	12 280	-	-	-	12 280
Créances rattachées	-	-	-	-	-
SWAP	-	-	-	-	-
SWAP en TND					
SWAP Devises en EUR					
SWAP Devises en USD					
Créances sur les établissements financiers	-	-	-	-	-
Créances sur les établissements financiers					
Total	78 059	-	-	-	78 059

Note 3 : Créances sur la clientèle

Au 30 Juin 2025, les créances sur la clientèle ont évolué comme suit :

Libellé	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Comptes débiteurs de la clientèle	82 427	84 633	77 523
Autres concours à la clientèle	1 218 098	1 062 370	1 102 098
Crédits sur ressources spéciales	263	460	782
Total	1 300 788	1 147 463	1 180 403

Libellé	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Concours CT (1)	383 108	304 628	316 164
Concours M.L.T. (2)	753 099	700 694	718 390
Comptes débiteurs de la clientèle	82 427	84 633	77 523
Leasing (3)	82 154	57 508	68 326
Total brut	1 300 788	1 147 463	1 180 403
Agios réservés	(38 881)	(36 265)	(36 336)
Provisions individuelles	(103 316)	(93 895)	(102 635)
Provisions additionnelles	(57 319)	(55 854)	(51 248)
Provisions collectives	(19 175)	(17 538)	(19 175)
Total net	1 082 097	(943 911)	971 009

Les provisions sur prêt ont évolué comme suit :

Libellé	Solde 31/12/2024	Dotations 2025	Reprises 2025	Reprise Créances cédées	Solde 30/06/2025
Provisions/ prêt	173 058	12 017	5 265	-	179 810
Agios réservés	36 340	15 308	12 767	-	38 881
Total net	209 398	27 325	18 032	-	218 691

(1) Les prêts à court terme et les comptes rattachés se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Encours non échus	365 707	253 119	302 438
Avance sur dépôt à terme	2 375	6 882	9 345
Principal impayé	19 667	46 434	181
Intérêts et Commissions impayés	283	495	7 447
Intérêts à recevoir	397	501	319
Intérêts et commissions perçus d'avance	(5 321)	(2 803)	(3 566)
Total	383 108	304 628	316 164

(2) Les prêts à moyen et long termes et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Encours non échu	621 519	583 588	594 028
Principal échu	(16)	1	2
Principal impayé	15 534	31 131	14 742
Intérêts et commissions impayés	11 359	16 525	9 029
Intérêts à recevoir	10 065	10 279	9 691
Avance en comptes courants	11	11	11
Créances contentieuses	94 627	59 159	90 887
Total	753 099	700 694	718 390

(3) Les engagements sous forme de leasing se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Encours	72 882	49 267	60 653
Principal impayé	5 345	4 478	4 185
Intérêts impayés	813	824	717
Intérêts courus	1 982	2 172	1 925
Intérêts perçus d'avance	(10)	(196)	(19)
Autres créances	1 142	963	865
Total	82 154	57 508	68 326

La ventilation des créances selon le délai résiduel se présente comme suit :

	INF 3 MOIS	3MOIS < 1AN	1 AN < 5 ANS	SUP 5 ANS	TOTAL
Concours M.L.T	387 724	75 675	2 036	-	465 435
Leasing	165 897	85 409	302 632	199 241	753 179
Concours CT	23 648	14 453	41 011	3 062	82 174
Total	577 269	175 537	345 679	202 303	1 300 788

Le total des engagements sur la clientèle se répartit par secteur d'activité comme suit :

Nature de l'engagement	Entreprises				Particuliers	Total
	Agriculture	Industrie	Services	Tourisme		
Concours MLT	6 388	97 938	165 225	50 121	433 506	753 178
Concours CT	20 484	203 695	156 712	95	2 019	383 006
Leasing	1 679	28 659	51 837	-	-	82 175
Comptes courants débiteurs	2 184	30 116	29 523	487	20 120	82 429
Total	30 734	360 408	403 297	50 704	455 645	1 300 788

La répartition des engagements entre actifs classés et actifs non classés se présente comme suit :

Nature de l'engagement	Actifs non classés		Actifs classés		Total	
	juin-25	juin-24	juin-25	juin-24	juin-25	juin-24
Concours MLT	584 201	544 088	168 976	156 605	753 178	700 693
Concours CT	300 023	227 813	82 982	76 815	383 006	304 628
Leasing	66 631	44 786	15 544	12 722	82 175	57 508
Comptes courants débiteurs	41 942	43 465	40 487	41 169	82 429	84 634
Total Brut	992 798	860 152	307 990	287 311	1 300 788	1 147 463

Note 4 : Portefeuille commercial

Libellé	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
BTA	75 822	-	44 000
Primes d'acquisition BTA	2 948	-	631
Moins-value BTA	(50)	-	(4)
Créances rattachées	-	-	-
Total net	78 720	-	44 627

Note 5 : Portefeuille titres d'investissement

Libellé	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Obligations	74 770	85 399	100 960
Obligations	71 695	80 906	95 406
Intérêts à recevoir sur obligations	3 075	4 493	5 554
Titres de participation	26 406	26 867	25 282
Titres de participation des entreprises associés	9 689	10 265	9 689
Autres Titres de participation	15 176	15 177	15 176
Créances rattachés	1 541	1 425	417
Fonds gérés	10 774	10 819	10 774
Fonds gérés	10 774	10 819	10 774
BTA	112 726	78 691	79 347
BTA	112 400	80 000	80 000
Intérêts à recevoir BTA	2 668	2 623	2 838
Primes d'acquisitions BTA	(2 342)	(3 932)	(3 491)
Etalements moins-value BTA	-	-	-
Total brut	224 676	201 776	216 363
Provisions	(8 848)	(8 023)	(8 988)
Total net	215 828	193 753	207 375

Le portefeuille d'investissement se présente comme suit selon la cotation en bourse :

Libellé	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Obligations	71 695	80 906	95 406
Intérêts à recevoir sur obligations	3 075	4 493	5 554
Titres cotés	10 095	10 095	10 095
Titres non cotés	14 770	15 347	14 770
Créances rattachées	1 541	1 425	417
Fonds gérés	10 774	10 819	10 774
BTA	112 400	80 000	80 000
Intérêts à recevoir BTA	2 668	2 623	2 838
Primes d'acquisition BTA	(2 342)	(3 932)	(3 491)
Etalements -value BTA	-	-	-
Total brut	224 676	201 776	216 363
Provisions	(8 848)	(8 023)	(8 988)
Total net	215 828	193 753	207 375

5.1 Liste des filiales

Société	Siège	Capitaux propres	%
T.E.P (C.T.E.I)	Ennour Building - 5ème étage - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis	3 286	99,99 %
Rapid Recouvrement	Ennour Building - 5ème étage - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis	1 986	99,73 %
BTE-SICAR	Boulevard Beji Caid Essebsi – lot AFH – DC8 – Centre Urbain Nord – 1082 Tunis	3 342	75,00 %
Tuniso Emiratie Sicav (TES)	Boulevard Beji Caid Essebsi – lot AFH – DC8 – Centre Urbain Nord – 1082 Tunis	2 239	2%

Note 6 : Valeurs Immobilisées

L'évolution du poste valeurs immobilisées se présente comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2024	Acquisitions	Cessions	Valeur Brute au 30/06/2025	Amortissements cumulés au 30/06/2025	Valeur Nette au 30/06/2025
Immobilisation Incorporelles	4 469	547	-	5 016	1 993	3 023
Fond de commerce	350	-	-	350	76	274
Logiciels	547	-	-	547	490	57
Licence	3 572	547	-	4 119	1 427	2 692
Immobilisation Corporelles	121 999	1 480	60	122 879	40 964	81 915
Terrain	20 602	-	-	20 602	-	20 602
Constructions	67 451	-	60	67 391	14 750	52 641
Mobilier & Matériel de bureaux	3 592	19	-	3 611	2 478	1 133
Matériel Informatique	13 170	1 351	-	14 521	10 736	3 785
Matériel de Transport	464	56	-	520	418	102
A, A & Installations	16 180	54	-	16 234	12 582	3 652
Total	126 468	2 027	60	127 895	42 957	84 938

Note 7 : **Autres postes d'actif**

Au 30 Juin 2025, les autres postes d'actif ont évolué comme suit :

Libellé	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Personnel	4 467	5 112	4 439
Etat et collectivités locales	2 071	1 340	2 424
Autres débiteurs	2 042	3 434	11 716
Charges reportées	-	-	543
Opérations monétiques	3 992	9 996	1 753
Créances prises en charge par l'Etat	-	627	2
Total	12 572	20 509	20 877

5. PASSIFS

Note 8 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers

Libellé	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Dépôts des établissements bancaires	286 831	229 120	241 890
Dépôts des établissements financiers spécialisés	2 135	2 740	807
Total	288 966	231 860	242 697

Libellé	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Emprunts et refinancement BCT	229 000	54 000	98 00
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	-	52 188	50 103
Emprunts et refinancement en dinars du marché interbancaire	54 959	65 555	55 794
Emprunts interbancaires sur pensions livrées	2 871	57 269	37 921
Avoirs des Correspondants Etrangers	1	1	1
Créances rattachées	-	107	71
Dépôts des établissements financiers spécialisés	2 135	2 740	807
Total	288 966	231 860	242 697

Libellé	INF 3 MOIS	3 MOIS << 1AN	1 AN << 5 ANS	SUP 5 ANS	TOTAL
Emprunts	206 830	80 000	-	-	286 830
Emprunts BCT TND	149 000	80 000	-	-	229 000
Emprunts TND	53 500	-	-	-	53 500
Emprunts devises	-	-	-	-	-
Emprunts interbancaires sur pensions livrées	2 871	-	-	-	2 871
Dettes rattachées devises	1 459	-	-	-	1 459
Dépôts des établissements financiers spécialisés	2 135	-	-	-	2 135
Dépôts des établissements financiers spécialisés	2 135	-	-	-	2 135
Total	208 965	80 000	-	-	288 965

Note 9 : Dépôts et avoirs de la clientèle

Libellé	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Dépôt à vue	738 899	650 176	680 957
Dépôts à terme	459 050	384 777	434 165
Total	1 197 949	1 034 953	1 115 122

9.1 Les dépôts et avoirs de la clientèle par nature

Libellé	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Dépôts à terme	459 050	384 777	434 165
Dépôts à terme en dinars	434 504	309 040	354 065
Dépôts à terme en devises	24 546	75 737	80 100
Dépôts à vue	738 899	650 176	680 957
Comptes courants personnes physiques	53 626	45 983	51 413
Comptes courants personnes morales	105 896	81 931	73 073
Comptes d'épargne	201 066	180 619	189 751
Comptes professionnels en devises	8 107	9 827	11 841
Dépôts en dinars convertibles	5 526	3 171	4 907
Certificats de dépôt	184 500	143 500	175 500
Comptes négoce international	142	76	17
Personnes non-résidentes	73 564	79 522	65 555
Autres sommes dues à la clientèle	106 472	105 547	108 900
Total	1 197 949	1 034 953	1 115 122

9.2 Dépôts des entreprises liées

Libellé	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Dépôt à vue entreprise liées	1 319	1 392	2 170
Dépôts à terme entreprise liées	-	-	-
Autres clientèles	1 196 630	1 033 561	-
Total	1 197 949	1 034 953	2 170

9.3 Répartition des dépôts à terme par maturité

Libellé	INF 3 MOIS	3MOIS << 1AN	1 AN << 5 ANS	SUP 5 ANS	TOTAL
Dépôts à terme en Dinars	233 295	180 196	21 013	-	434 504
Dépôts à terme en Devises	18 777	5 769	-	-	24 546
Total	252 072	185 965	21 013	-	459 050

Note 10 : Emprunts et ressources spéciales

Libellé	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Ressources extérieurs	21 113	24 199	22 585
Autres Emprunts	50 250	64 073	59 138
Total	71 363	88 272	81 723

Ces emprunts se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Encours emprunts extérieurs	21 113	24 199	22 585
Encours Emprunts obligataires	47 474	60 401	54 994
Autres emprunts	-	-	-
Emprunts	68 587	84 600	77 579
Frais financiers/Emprunts	2 776	3 672	4 144
Frais financiers rattachés	2 776	3 672	4 144
Total	71 363	88 272	81 723

L'encours des ressources spéciales par catégorie se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Fonds budgétaire premier logement	1	1	1
Emprunt El Baraka	20 155	22 921	21 571
Encours lignes extérieurs	958	1 227	1 013
Total	21 114	24 199	22 585

Libellé	INF 3 MOIS	3 MOIS << 1 AN	1 AN << 5 ANS	SUP 5 ANS	TOTAL
Ress Spec Bird (Principal)	-	-	100	100	200
Ress Spec ITL 73 Mds (Principal)	-	209	528	21	758
Ress Spec ESP 25 Mds (Principal)	-	-	-	-	-
Emprunt El Baraka	575	2 468	11 086	6 026	20 155
Total	575	2 677	11 714	6 147	21 113

Note 11 : Autres passifs

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Organismes sociaux	3 310	3 168	2 757
Personnel	8 024	8 634	10 881
Etat et collectivités locales	4 899	5 294	6 792
Autres créditeurs	39 531	39 666	38 544
Valeurs exigibles après encaissement	(1 121)	3 241	2 637
Total	54 643	60 003	61 611

6. CAPITAUX PROPRES

Note 12 : Capitaux propres

Libellé	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Capital	108 744	90 000	108 744
Réserves	78 024	78 733	77 998
Actions propres	(840)	(840)	(840)
Résultats reportés	(146 999)	(114 893)	(119 095)
Résultat de la période	(5 453)	(11 296)	(27 904)
Total	33 476	41 704	38 903

12.1 : Répartition du capital :

Libellé	Montant Nominal	Nombres d'actions	Montant en DT	Pourcentage
Actionnaires Tunisiens (Etat tunisien)	20	2 218 608	44 372 160	40,80%
Actionnaires étrangers Abou Dhabi Investment Authority (ADIA)	20	2 218 608	44 372 160	40,80%
Actionnaires titulaires des actions dividendes prioritaires (ADP)	20	1 000 000	20 000 000	18,39%
Total		5 437 216	108 744 320	100%

7. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 13 : Cautions, Avals et autres garanties données

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Cautions en faveur de la clientèle	59 453	55 891	56 979
Cautions en faveur des établissements financiers	165	169	45 746
Valeur résiduelle et acceptation à payer Leasing	2 950	1442	169
Total	62 568	57 502	102 894

Note 14 : Garanties reçues

Au 30 Juin 2025, les garanties reçues présentent un solde de **687 202 KDT**.

8. ETAT DE RESULTAT

Note 15 : Intérêts et revenus assimilés

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Opérations avec les établissements bancaires	1 546	1 549	3 643
Opérations avec la clientèle	56 084	51 026	108 045
Total	57 630	52 575	111 688

Libellé	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Opérations de trésorerie et Interbancaire	1 546	1 549	3 643
Intérêts sur les prêts	52 465	48 692	103 074
Revenus Leasing	3 619	2 334	4 971
Commissions sur engagements	-	-	-
Total	57 630	52 575	111 688

Note 16 : Gains sur opérations de change

Libellé	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Gains sur opérations de change	2 791	1 616	3 421
Total	2 791	1 616	3 421

Note 17 : Revenus du portefeuille commercial

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Revenus des BTA	2 940	-	627
Total	2 940	-	627

Note 18 : Revenus du portefeuille d'investissement

Libellé	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Revenus des Obligations	4 434	3 444	7 638
Revenus Fonds Gérés	14	881	109
Revenus des entreprises associées et coentreprise	1 166	1 050	2 006
Revenus titres d'investissements	3 390	3 092	6 427
Total	9 004	8 467	16 180

Les revenus des entreprises associées se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Dividendes	1 166	1 050	1 085
Total	1 166	1 050	1 085

Note 19 : Intérêts et charges assimilées

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Opérations avec les établissements bancaires	10 433	9 027	18 866
Opérations sur la clientèle	36 256	30 498	65 683
Intérêts sur Emprunts extérieurs et ressources spéciales	15	16	29
Autres charges sur emprunts	2 388	3 038	5 795
Total	49 092	42 579	90 373

Note 20 : Commissions encourues

Libellé	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Commissions encourues	1 848	1 681	3 946
Total	1 848	1 681	3 946

Note 21 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan & passif

Libellé	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Reprise des provisions sur prêts	5 045	2 903	13 528
Dotations aux provisions sur prêts	(10 531)	(11 972)	(34 896)
Dotations aux provisions hors bilan	(6)	(53)	(83)
Dotations aux provisions Leasing	(1 352)	(1 866)	(4 061)
Reprise provisions Leasing	220	293	377
Dotations à provisions créditrices diverses	-	-	-
Reprises hors bilan	-	-	50
Pertes sur commissions et intérêts	(152)	-	-
Pertes sur correction de valeurs	1	-	-
Reprises provisions à caractère général	354	-	139
Total	(6 421)	(10 695)	(24 946)

Note 22 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Dotations aux provisions sur titres	-	-	(2 365)
Pertes courues sur titres	-	-	-
Reprises de provisions sur titres	140	533	1 934
Moins-value dépréciation Titres BTA	-	-	-
Amortissement prime d'acquisition BTA	-	-	-
Plus/Moins-values sur Titres	-	-	-
Total	140	533	(431)

Note 23 : Les charges du personnel

Les charges de personnel, au 30 Juin 2025, se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Appointements et compléments	15 488	14 473	31 670
Avantages complémentaires	979	922	1 353
Charges sociales connexes	4 588	4 324	8 279
Autres frais du personnel	490	1 005	1 870
Dotations des congés payés	6	268	-
Provisions personnel	-	-	13
Total	21 551	20 992	43 185

Note 24 : Charges générales d'exploitation

Libellé	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Frais exploitations non bancaires	5 591	5 494	10 990
Autres charges générales d'exploitation	3 554	3 419	7 755
Total	9 145	8 913	18 745

Libellé	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Impôts et taxes	689	643	1 202
Rémunérations des services extérieurs	4 869	4 780	9 668
Transports et déplacements	33	71	120
Autres charges générales d'exploitation	3 554	3 419	7 755
Total	9 145	8 913	18 745

9. ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Note 25 : Liquidités et équivalents de liquidités

Au 30/06/2025 les liquidités et équivalents de liquidités accusent un solde débiteur de **170 117** KDT :

Libellé	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Caisse agences dinars	7 993	7 901	6 828
Caisse agences devises	12 711	5 189	5 488
Banque Centrale de Tunisie en dinars	3 258	5 616	898
Banque Centrale de Tunisie en devises	2 746	5 101	4 697
Prêts au jour le jour et à terme aux banques	-	-	-
Prêts interbancaires en devises	78 050	129 109	116 689
Avoirs chez les correspondants locaux	3	3	3
Avoirs chez les correspondants étrangers	10 492	6 323	8 996
Emprunts et refinancement en devises BCT	(229 000)	(54 000)	(153 000)
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	(56 370)	(174 457)	(88 024)
Total	(170 117)	(69 215)	(97 425)

Note 26 : Le résultat par action

Libellé	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Résultat net (KDT)	(5 452 874)	(11 295 978)	(27 903 904)
Parts distribuables aux ADP (KDT)	-	-	-
Résultat net aux actions ordinaires (KDT)	(5 452 874)	(11 295 978)	(27 903 904)
Nombre d'actions	5 437 216	3 500 000	5 437 216
Résultat par action	(1,003)	(3,227)	(5,132)

Note 27 : Ratios de solvabilité

Le ratio de solvabilité et le ratio de solvabilité « TIER I » ont encore diminué au 30/06/2025 pour atteindre une valeur négative (0.64) % par rapport aux limites réglementaires qui sont de 10% et 7%.

10.NOTE SUR LES PARTIES LIEES

Les transactions avec les parties liées ayant des effets sur la situation au 30/06/2025 se présentent comme suit :

- La BTE SICAR bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Le total des agios débiteurs perçus au cours du 1er semestre 2025 s'élève à 1 KDT TTC.
- En date du 31 Janvier 2007, la BTE et la TES ont conclu une convention de dépositaire au terme de laquelle la BTE assure la mission de dépositaire des titres et des fonds appartenant à cette SICAV. La rémunération du dépositaire est fixée à 5 KDT TTC et sera réglé par la TES annuellement et à terme échu.
- En date du 06/01/2010, la BTE et la TES ont conclu une convention de distribution. En contrepartie de cette prestation de service, la BTE perçoit de la TES une commission de distribution de 0.4% toutes taxes comprises par an calculée sur la base de l'actif net de la TES.

Le calcul de ces frais se fera au jour le jour et viendra en déduction de l'actif net de la SICAV.

Cette commission sera réglée et servie trimestriellement par la TES à terme échu sur présentation de facture.

Les commissions perçues par la BTE à ce titre se sont élevées au titre de la période close au 30/06/2025 à 199 KDT.

- Une convention de location portant sur un bureau de 30 m² situé dans les locaux de la banque a été signée entre la BTE et la TES. Le loyer annuel est de 1,5 KDT. Cette location est consentie et acceptée pour une durée de trois ans commençant le 1er novembre 2006 et renouvelable par tacite reconduction.
- La TES SICAV bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Le total des agios créditeurs net résultant de ces conditions arrêtées au 30/06/2025 s'élève à 158 DT TTC.
- La BTE a confié en 2003 à la société « Rapid Recouvrement », dans laquelle elle détient 99,73% de capital, un mandat de recouvrement pour son compte portant sur certaines créances. En rémunération de ses services, le mandataire percevra une commission calculée selon le barème annexé à la convention conclue entre les deux parties. Cette convention a été autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2004.
- En outre, la société « Rapid Recouvrement » bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Le montant des agios créditeurs net résultant de ces conditions arrêtées au 30/06/2025 s'élève 213 DT TTC.
- La société « TEP » bénéficie de conditions préférentielles sur son compte courant. Le total des agios net résultant de ces conditions arrêtées au 30/06/2025 s'élève à 34 DT TTC.
- La rémunération du Directeur Général englobe, outre le salaire et les indemnités, la mise à disposition d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais d'utilité.

La charge salariale brute à fin juin 2025 s'élève à : 105 KDT

AVIS D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2025

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de La Banque de Tunisie et des Emirats -BTE-

INTRODUCTION

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale réunie le 28 Avril 2024 et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de La Banque de Tunisie et des Emirats "BTE", arrêtés au 30 juin 2025, faisant apparaître à cette date des capitaux propres positifs de **33,476 millions DT** y compris un résultat net déficitaire de **5,453 millions DT**.

Nous avons effectué un examen limité du bilan et de l'état des engagements hors bilan de la Banque de Tunisie et des Emirats "BTE", arrêtés au 30 juin 2025, ainsi que de l'état de résultat, de l'état des flux de trésorerie pour la période d'un semestre clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de l'établissement des états financiers intermédiaires

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers intermédiaires conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

2. Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier.

En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

3. Fondement de notre conclusion avec réserves

Nos travaux d'examen limité ont mis en évidence les réserves suivantes :

3.1 Rapprochement des comptes ouverts auprès la BCT en TND

Les états de rapprochement bancaire des comptes de la Banque de Tunisie et des Emirats ouverts auprès la Banque Centrale de Tunisie et libellés en dinars incluent des suspens bancaires non encore apurés relatifs à l'exercice 2025 et aux exercices précédents qui se présentent comme suit :

Ancienneté	Operations figurant dans les relevés bancaires BCT mais non comptabilisées par la Banque		Operations enregistrées en comptabilité mais ne figurant pas dans les relevés BCT	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Antérieurs à 2024	352	268	267	103
Exercice 2024	3 105	3 469	2 284	2 613
Exercice 2025	5 724	11 870	13 958	19 730
Total	9 181	15 607	16 510	22 445

Dès lors, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'impact des éventuels redressements qui pourraient résulter de l'apurement de ces opérations sur les actifs, passifs et capitaux propres de la Banque et de nous assurer que ces suspens n'incluent pas des opérations non autorisées.

3.2 Rapprochement des comptes de la banque auprès de la société IBS

Les travaux de rapprochement des soldes comptables relatifs aux opérations avec la société Inter Bank Services (IBS) au 30 juin 2025 aux extraits de compte communiqués par celle-ci à la même date ont mis en évidence l'existence d'un écart négatif de **876 KDT**. Cependant, cet écart n'a pas été apuré ni justifié par les services de la Banque et se détaille comme suit :

- Ecart relatif à l'exercice 2025 : **296 KDT**
- Ecart relatif aux exercices antérieurs : **572 KDT**

En conséquence, nous ne sommes pas en mesure de nous assurer de l'exactitude de ces soldes et de leur concordance avec les opérations figurant dans les extraits de la société IBS.

3.3 comptes non encore justifiés

Les rubriques « AC7 : autres actifs » et « PA5 : autres passifs », figurant au bilan de la Banque arrêté au 30 juin 2025, renferment plusieurs comptes non encore justifiés accusant des soldes créditeurs et débiteurs qui totalisent respectivement **266 051 KDT** millions de dinars et **241 767 KDT**. Ces comptes concernent essentiellement les comptes de la télé-compensation, de la monétique et d'autres comptes. L'origine de ces suspens comptables découle des insuffisances des procédures de collecte, de comptabilisation, de traitement et de contrôle comptables de ces opérations.

Toutefois, la banque envisage de mettre en œuvre une campagne de justification et d'apurement de ces soldes avant la clôture de l'exercice 2025.

Par conséquent, nous n'avons pas été en mesure d'évaluer les risques qui pourraient en découler et l'impact de la régularisation des opérations en suspens sur la situation financière et le résultat de la Banque au 30 juin 2025.

3.4 Situation financière de la Banque :

- Les normes de solvabilité de la Banque au 30 juin 2025 sont en deçà du niveau minimum requis par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers et par les Circulaires de la Banque Centrale de la Tunisie. Par conséquent, la BTE pourrait être considérée dans une situation compromise. Les normes d'adéquation des fonds propres prévues par la circulaire de la BCT n° 2018-06 et le ratio de solvabilité de la Banque s'établissent à la

même date comme suit :

Indicateurs	Normes	Situation de la Banque au 30/06/2025
Ratio de solvabilité	10,00%	(0,64%)
Ratio Tier I	7,00%	(0,64%)

Bien plus, les fonds propres nets de base déterminés conformément aux dispositions de l'article 3 de la circulaire BCT n°2018-06 relatives aux normes d'adéquation des fonds propres présentent au 30 juin 2025 une valeur négative de 8,034 millions DT ; ce qui a conduit au non-respect des normes et seuils minima énoncés par l'article 75 de la loi n°2016-48 relatives aux banques et aux établissements financiers et la circulaire BCT n° 1991-24 et la circulaire BCT n° 2018-06.

- Contrairement aux exigences de l'article 74 de la loi bancaire n° 2016-48, les actifs de la Banque n'excèdent pas, au 30 juin 2025, les passifs dont ils sont tenus envers les tiers, d'un montant au moins égal au capital minimum. Ainsi, le solde comptable des fonds propres de la banque s'élève au 30 juin 2024 à 33,476 millions de dinars alors que le capital minimum prévu par l'article 32 de la loi n°2016-48 est de 50 millions DT.

Ces situations pourrait exposer la Banque à des pénalités conséquentes prévues par l'article 55 de la du circulaire BCT n°2018-06 relatives aux normes d'adéquation des fonds propres.

4. Conclusion avec réserves

Sur la base de notre examen limité, et sous réserve des incidences des réserves mentionnées au point 3 supra-cité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de La Banque de Tunisie et des Emirats "BTE" au 30 juin 2024, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois s'achevant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5. Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre conclusion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- Contrairement aux dispositions de la réglementation comptable Tunisienne, les actifs immobilisés de la banque n'ont pas été confirmés par un inventaire physique.
- La banque est dépourvue d'une base de données exhaustive et mise à jour des garanties reçues. Ainsi, l'état des engagements hors bilan au 30 juin 2025 comportent pas les garanties reçues par la banque et relatives à des engagements non classés.

Par ailleurs, la banque ne réalise pas à un inventaire annuel des garanties reçues et ne procède ni à la réévaluation périodique des valeurs de ces garanties ni à la mise à jour périodique des documents juridiques relatifs aux garanties reçues.

Cette situation ne garantit pas l'exactitude et l'exhaustivité des engagements hors bilan et ne permet pas de déterminer l'impact éventuel de non mise et à jour et non exhaustivité des garanties reçues sur la situation financière de la banque au 30 juin 2025.

Tunis, le 28 Aout 2025

Les Co- commissaires aux Comptes

Cabinet CSL	Cabinet CNW
Samir LABIDI	Neji HAJJI